

L'an mil sept cent cinquante et un le dix-sept^{esme} jour

du mois de may, ayant public les bans accoustumez
le 1^{er} may. Et deux dimanche prochains la messe

de paroissee le 2^{esme} et 3^{esme} jour de may mil sept
cent cinquante et un ye michel le grand curé de lae

paroissee du briez soupigné ay celebré le mariage
d'onné la benediction nuptiale en vertu d

en execution d'une dispense accordée par nuy
l'illustrissime et Reverendissime Eveque de

Boulogne bien et d'icelement contrainct et
insinué le seize may dudit an a venue

Denys fils de Jacques des coulombes de hove
militaire dans la milice d'artors d'icelle d'icelle briez

des ses parents d'icelle marchand de bois d'une part
et de marie marguerite lievre fille d'antoinne

et de marie marie femme agée de 20 ans d'icelle
aupres des ses parents d'icelle d'icelle d'icelle

paroit tous deux natif de cette paroissee parce qu'il
estoit parents au quatrieme degre de consanguinite

paternel le mariage a esté celebré publicquement
dans l'eglise paroissee de ce lieu sans qu'il

ny ait eu aucun autre empeschement de ce genre
de Jacques denys père de marie et de venant

denys son oncle et d'antoinne lievre père
de la marie et d'augustin lievre père de

ladite marie auxquels j'ay demandé s'ils
savaient escrire ont respondu ne que non et ont

lesdits partits et temoins fait leur marque
et signé avec moy Vincent denis

marque dudit Jacques denys + ladite
marque dudit marie marguerite lievre
marque dudit antoinne lievre
marque dudit augustin lievre

Le Grand p^{re} curé du briez